

Festival « Les Œillades »

Compétition de courts-métrages 2018

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION

1. DATE ET LIEU

Le 22^{ème} festival « Les Œillades » se déroulera du 20 au 25 novembre 2018, à ALBI (Tarn).
Ce festival est organisé par l'association CINÉ FORUM D'ALBI dont le siège social est situé au :
104, avenue colonel Teyssier, à Albi (81000).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition de courts-métrages est ouverte aux films de fiction, d'animation, documentaires de création, projetés sur DCP, **n'excédant pas la durée de 15 minutes, les deux génériques compris.**
Les films dépassant cette durée ne seront pas visionnés.
Les films à caractère publicitaire ne sont pas acceptés.
Si le festival reçoit plusieurs films d'un même réalisateur, aucun ne sera visionné.

3. INSCRIPTIONS

Pour proposer un film au festival, vous devez envoyer la fiche d'inscription à télécharger sur le site du festival (<http://www.cine-oeillades.fr>) et l'adresser au siège social du festival à :
Association Ciné Forum - 104 Avenue Colonel Teyssier - 81000 ALBI
ou par mail à : oeillades.cineforum@gmail.com

La date limite d'inscription est fixée au **20/08/2018**. A cette date la fiche d'inscription et un support de visionnage du film devront être parvenus au siège du festival. Un e-mail confirmant l'inscription vous sera adressé dès réception des documents. Aucun accusé de réception ne sera adressé par courrier postal ni par téléphone.

Les DVD et clés USB ne seront pas retournés à l'expéditeur et seront conservés par le festival, sauf demande du réalisateur ou de la production.

4. SELECTION

Un réalisateur ne peut proposer qu'un seul film à la sélection.

Pour tout film sélectionné, le réalisateur et/ou la structure de production seront informés par e-mail à partir du **15/10/2018**.

5. COMMUNICATION

En cas de sélection, le festival sollicitera la production pour obtenir une photo du film HD - 300dpi et un dossier de presse avec synopsis du film.

6. TRANSPORTS

Pour la projection, le réalisateur ou la production se charge de l'envoi du film sous forme de DCP, au siège social de l'association, ou par lien HD MP4 à oeillades.cineforum@gmail.com
pour le 5/11/2018, au plus tard.

Le festival prend en charge le transport de retour des films après projection.

7. PRIX

Un prix du public est attribué au film ayant recueilli le maximum de voix du public.

Un prix « jeunes » est attribué par un public de collégiens et de lycéens.

Tous les films sélectionnés seront projetés au festival lors de la séance du jeudi 22/11/2018, mais seuls les films représentés par un membre de l'équipe (réalisateur/trice, comédien(ne), technicien(ne), producteur/trice ou distributeur/trice) pourront participer à la compétition. Les films non représentés seront projetés hors compétition et le public en sera informé.

8. PRESENCE DES REALISATEURS

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités à venir les présenter lors de la projection, **jeudi 22 novembre à 9h15**, déplacement et hébergement étant pris en charge par l'organisation.